

Conseil sur les affaires générales et la politique de la Conférence – mars 2018

Document	Document préliminaire <input checked="" type="checkbox"/> Document d'information <input type="checkbox"/>	No 17 de février 2018
Titre	Rapport sur les activités des Bureaux régionaux pour l'Amérique latine et les Caraïbes et l'Asie et le Pacifique (du premier janvier au 31 décembre 2017)	
Auteur	Bureau Permanent	
Point de l'ordre du jour	Point V	
Mandat	Sans objet	
Objectif	Faire état des principales avancées réalisées en 2017 par les deux Bureaux régionaux du Bureau Permanent.	
Mesure à prendre	Pour approbation <input type="checkbox"/> Pour décision <input type="checkbox"/> Pour information <input checked="" type="checkbox"/>	
Annexe(s)	Annexe A : Rapport du Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes (BRALC) Annexe B : Rapport du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique (BRAP)	
Document(s) connexe(s)	Sans objet	

Introduction

1. Le présent document fait état des principales activités et réalisations des Bureaux régionaux du Bureau Permanent (ci-après, les « Rapports »). Les rapports respectifs des Bureaux régionaux témoignent de leurs travaux fructueux en vue d'accroître le rayonnement et la visibilité des travaux de la Conférence de La Haye de droit international privé (ci-après, la « Conférence de La Haye »), y compris grâce à la promotion des Conventions et Instruments de La Haye dans leur région respective.

2. Les travaux des Bureaux régionaux représentent une partie intégrante des efforts de la Conférence de La Haye en vue de devenir une organisation véritablement mondiale. Les présents rapports font état du rôle important qu'ils jouent, notamment en ce qu'ils contribuent à l'expansion de l'Organisation en termes de Membres, attirent de nouveaux Membres et de nouvelles Parties aux Conventions de La Haye, s'engagent auprès des États qui sont déjà Parties en vue d'examiner et d'améliorer le fonctionnement des Conventions de La Haye. Les deux Bureaux régionaux ont organisé et ont participé à divers séminaires, conférences et ateliers. Ils ont également mené des activités promotionnelles complètes et se sont engagés auprès des réseaux de parties prenantes dans ces deux régions. Ces activités se sont adressées à des Ministres, des membres du pouvoir judiciaire, des hauts fonctionnaires, des praticiens du droit, des universitaires, d'autres organisations internationales et de nombreux autres professionnels. De nombreuses parties prenantes sont ainsi devenues d'importants partisans des travaux de la Conférence de La Haye. Ils assurent en outre la promotion des Conventions et Instruments de La Haye et apportent une aide considérable en encourageant les gouvernements de leur région respective à participer plus activement aux travaux de la Conférence de La Haye.

3. Conformément à l'approbation, par le Conseil sur les affaires générales et la politique, de l'extension de la portée géographique du Bureau régional pour l'Amérique latine en vue de couvrir les Caraïbes et du changement de nom consécutif (« Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes »), ainsi que l'harmonisation de la nomenclature des Bureaux régionaux du Bureau Permanent et le changement de nom du Bureau régional Asie Pacifique (« Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique »), le présent document utilise désormais cette nouvelle nomenclature et les acronymes y afférents, BRALC et BRAP.

4. À partir de 2016, les informations financières relatives aux Bureaux régionaux ne sont plus mentionnées dans le présent Rapport, mais dans un audit global¹.

¹ Voir « Rapport sur les contributions volontaires (du premier janvier au 31 décembre 2017) », Doc. pré-l. No 12 de février 2018 à l'attention du Conseil sur les affaires générales et la politique de la Conférence de mars 2018, disponible sur le site web de la Conférence de La Haye, à l'adresse : < www.hcch.net >, sous les rubriques « Gouvernance » puis « Conseil sur les affaires générales et la politique ».

A N N E X E S

Le Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes (BRALC)
(Buenos Aires, Argentine)

A. Introduction

1. En 2005, le Bureau Permanent a mis en place un Programme spécial pour les États d'Amérique latine en réponse aux demandes visant à renforcer les travaux de la Conférence de La Haye sur ce continent. Au vu des résultats concluants de ce Programme spécial et grâce à la contribution financière généreuse du Gouvernement argentin, un Bureau régional Amérique latine a pu, à terme, être établi. Une décennie plus tard, vers la fin de l'année 2015, le Bureau régional a déménagé dans ses nouveaux locaux. Ce déménagement a été rendu possible grâce à une généreuse contribution financière du Gouvernement argentin, qui a permis de financer la rénovation des locaux et d'en couvrir le loyer. Les nouveaux bureaux ont permis au Bureau régional, dès 2016, de diversifier ses services, notamment grâce aux travaux de recherche, de suivi et de traduction effectués par des stagiaires.

B. Extension de la portée géographique du Bureau régional afin d'y inclure la région des Caraïbes

2. En 2017, le Conseil sur les affaires générales et la politique (ci-après, le « Conseil ») a pris note de l'intérêt croissant des États des Caraïbes pour les travaux de la Conférence de La Haye ces dernières années. Il a donc donné son aval à l'extension de la portée géographique du Bureau régional Amérique latine en vue d'inclure les Caraïbes, ainsi qu'à son changement de nom conséquent : « Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes » (BRALC). Cette mesure s'est avérée bénéfique en termes de fonctionnement du Bureau régional, du Bureau Permanent et de la Conférence de La Haye dans son ensemble. En particulier, au cours de l'année 2017, les États des Caraïbes ont montré une véritable volonté d'adhérer à certaines Conventions, entre autres à la Convention Enlèvement d'enfants de 1980, en conséquence de quoi trois missions spécifiques ont été menées en Jamaïque, aux Bahamas et au Guyana.

C. Le Bureau

3. Le Bureau régional se trouve à Buenos Aires (Argentine) et est dirigé par M. Ignacio Goicoechea, le Représentant de la Conférence de La Haye pour l'Amérique latine et les Caraïbes (ci-après, le « Représentant »). Mme Florencia Castro, Coordinatrice juridique et du bureau à temps partiel, apporte son soutien au Représentant en s'acquittant de tâches juridiques et administratives. Le Gouvernement argentin continue à financer le bâtiment et les frais de fonctionnement du Bureau régional et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique a généreusement offert de prendre en charge les frais de déplacement encourus. En 2017, le Bureau régional a accueilli un juriste stagiaire (du Costa Rica), cinq traducteurs stagiaires (d'Argentine) et trois stagiaires spécialisés en relations internationales (d'Argentine).

D. Bilan : projets et activités en 2017

4. Le BRALC a continué à répondre aux demandes portant sur l'application et le fonctionnement des Conventions de La Haye. Ces demandes sont reçues régulièrement et émanent de fonctionnaires, de juges et d'universitaires. Les réponses apportées permettent de renforcer la compréhension, et donc, le fonctionnement, des Conventions de La Haye dans la région. L'apport de tels services permet également de garantir un meilleur accès aux Conventions et Instruments de La Haye, tout en permettant à la Conférence de La Haye de déceler efficacement les pratiques existantes et les inquiétudes éventuelles eu égard au fonctionnement pratique des Conventions et des Instruments de La Haye.

5. Du 29 au 31 mars 2017, 62 membres du Réseau international de juges de La Haye (RIJH) et fonctionnaires d'Autorités centrales venus de 27 États se sont réunis à Panama pour la « Deuxième réunion interaméricaine des Autorités centrales et du RIJH sur l'enlèvement international d'enfants » en vue d'aborder la manière d'améliorer le fonctionnement de la Convention Enlèvement d'enfants de 1980. Cette réunion interaméricaine a été organisée conjointement par le ministère des Affaires étrangères du Panama, le pouvoir judiciaire du Panama et la Conférence de La Haye. Le ministère des Affaires étrangères du Canada, le

Département d'État des États-Unis d'Amérique et l'organisation REUNITE ont également apporté leur soutien à l'organisation de cet événement. La réunion visait principalement à aborder les obstacles à l'origine de retards inutiles à la fois au sein des Autorités centrales et au niveau judiciaire. Plusieurs États ont évoqué des mesures de mise en œuvre spécifiques qui se sont montrées efficaces dans la réduction des retards. Qui plus est, cette réunion a contribué de manière significative aux préparatifs de la Septième réunion de la Commission spéciale sur le fonctionnement pratique des Conventions Enlèvement d'enfants de 1980 et Protection des enfants de 1996, qui s'est tenue à La Haye en octobre 2017¹.

6. Du 31 juillet au premier août, le Représentant du BRALC et le Secrétaire général ont participé au « Séminaire judiciaire d'Amérique centrale consacré aux Conventions de La Haye » qui s'est tenu au Costa Rica. Ce séminaire était organisé par la Cour suprême et le ministère des Affaires étrangères du Costa Rica. En majorité, les participants étaient des magistrats, des défenseurs des droits, des procureurs, des avocats et des fonctionnaires du ministère des Affaires étrangères du Costa Rica ; néanmoins, des membres du RIJH et des fonctionnaires d'autres États d'Amérique centrale ont également assisté à ce séminaire. Lors de la réunion, les participants ont fait preuve d'un grand intérêt pour les Conventions Protection des enfants de 1996 et Recouvrement des aliments de 2007.

7. Du 3 au 5 août, la Septième conférence du Journal de droit international privé s'est tenue à Rio (Brésil). C'était la première fois que cet événement significatif était organisé là-bas, ce qui témoigne concrètement de l'intérêt croissant pour le droit international privé dans cette région. Le BRALC a participé à cette manifestation, effectuant une présentation sur des sujets en lien avec les travaux de la Conférence de La Haye.

8. La coopération du Bureau régional avec les institutions latino-américaines continue à se montrer fructueuse. Celui-ci a effectué une présentation par visioconférence lors de la Sixième réunion « IberRed » des points de contact chargés de l'enlèvement international d'enfants, qui s'est tenue du 6 au 9 novembre à Antigua (Guatemala). 11 États latino-américains ont assisté à cette réunion qui était principalement consacrée au recours aux communications judiciaires directes, aux avantages de la Convention Protection des enfants de 1996 et au recours à celle-ci, y compris dans le cadre de la Convention Enlèvement d'enfants de 1980 et à la violence domestique dans le contexte de l'article 13(1)(b) de la Convention Enlèvement d'enfants de 1980.

9. La réunion annuelle de l'Association américaine de droit international privé (ASADIP), qui s'est tenue dans les locaux de la Chambre de commerce de Bogota (Colombie) les 9 et 10 novembre, constitue un autre événement significatif auquel le Bureau régional a participé. Le programme de travail de cette année s'est concentré sur les activités internationales des entreprises et le Bureau régional a participé à un panel intitulé « Entreprises, forums internationaux et systèmes d'intégration » ; il a ainsi assuré la promotion des Conventions de La Haye et des projets qui ont un lien avec le fonctionnement des entreprises à l'étranger. En outre, en décembre 2017, la Conférence de La Haye et l'ASADIP ont entamé un processus de consultation auprès des Membres de l'ASADIP en vue de recueillir leur opinion quant aux défis actuels et à venir du droit international privé en général, et plus particulièrement de la manière dont la Conférence de La Haye devrait les aborder. Ce processus de consultation était toujours en cours au moment de la rédaction du présent rapport, ses résultats seront en conséquence présentés à l'oral lors de la réunion du Conseil.

10. L'amélioration du fonctionnement de la Convention Enlèvement d'enfants de 1980 continue de représenter une part importante du mandat du Bureau régional. Ce dernier répond régulièrement à des demandes émanant d'Autorités centrales et de juges du RIJH. Il a également participé à une série de formations de juges et d'autres parties prenantes en matière d'enlèvement international d'enfants au Panama, en Colombie, au Costa Rica, au Honduras, au Nicaragua, au Venezuela et au Brésil et a fourni une assistance post-conventionnelle au Costa Rica eu égard à la mise en œuvre des procédures de médiation dans des affaires d'enlèvement d'enfants. En outre, le Bureau régional continue à contribuer à l'incorporation de la

¹ Voir « Conclusions et Recommandations de la réunion de la Commission spéciale sur le fonctionnement des Conventions Enlèvement d'enfants de 1980 et Protection des enfants de 1996 – octobre 2017 », Doc. prélim. No 9 de janvier 2018 à l'attention du Conseil sur les affaires générales et la politique de mars 2018, disponible sur le site web de la Conférence de La Haye, à l'adresse : < www.hcch.net >, sous les rubriques « Gouvernance » puis « Conseil sur les affaires générales et la politique ».

jurisprudence latino-américaine au sein de la base de données sur l'enlèvement international d'enfants (INCADAT), principalement en recensant des affaires et en assurant la coordination avec les éditeurs et les traducteurs.

E. Défis

11. Assurer le fonctionnement effectif de la Convention Enlèvement d'enfants de 1980 reste une priorité pour le BRALC. Par suite de la Deuxième réunion interaméricaine et de la Septième réunion de la Commission spéciale, plusieurs États ont été invités à revoir leurs procédures (y compris, le cas échéant, dans le cadre de la phase gérée par l'Autorité centrale, des phases judiciaire et d'exécution de la procédure de retour, ainsi que de la phase de médiation ou de règlement non contentieux des différends). Le Bureau régional encourage les États de la région à mener à bien ces révisions ; sous réserve des ressources disponibles, il se tient prêt, le cas échéant, à apporter son aide. La barrière de la langue constitue toujours un obstacle significatif à l'engagement des États et acteurs d'Amérique latine dans les travaux de la Conférence de La Haye. À cet égard, les stagiaires ont traduit 33 documents en espagnol ou en anglais (notamment des questionnaires, rapports, résumés d'affaires, ordres du jour, résumés, Documents préliminaires pour la réunion de la Commission spéciale sur le fonctionnement des Conventions de 1980 et de 1996 et un document du SSI consacré à la médiation familiale internationale).

F. Travaux futurs

12. Le Bureau régional continue à chercher à accroître la participation des États et des institutions des Caraïbes aux travaux de la Conférence en s'appuyant notamment sur l'impulsion acquise grâce à l'organisation de réunions et de missions fructueuses dans la région en 2017. Enfin, dans le cadre du 125^e anniversaire de la Conférence de La Haye, le BRALC s'appuiera sur la visibilité accrue de l'Organisation pour en promouvoir le travail, y compris en organisant lui-même des événements régionaux commémorant cette étape importante.

Le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique (BRAP)
(RAS de Hong Kong, République populaire de Chine)

A. Introduction

1. Le Conseil sur les affaires générales et la politique de la Conférence (ci-après, le « Conseil ») a donné son aval à la mise en place du Bureau régional Asie Pacifique au sein de la Région administrative spéciale de Hong Kong (ci-après, la « RAS de Hong Kong ») en République populaire de Chine lors de sa réunion qui s'est tenue du 17 au 20 avril 2012. Par la suite, les travaux préparatoires en vue de la mise en place du Bureau régional ont progressé entre mai et novembre 2012. Le Bureau régional Asie Pacifique a officiellement ouvert ses portes le 13 décembre 2012 dans les locaux qu'il loue à Hong Kong.

B. Le Bureau

2. Le Professeur Anselmo Reyes, SC était le Représentant du BRAP jusqu'au 31 juillet 2017. M. Frank Y.K. Poon, ancien Procureur général de la RAS de Hong Kong, lui a succédé à compter du premier août 2017, en qualité de troisième Représentant du BRAP. Durant son mandat qui a duré presque cinq ans, le Professeur Reyes a apporté une contribution significative aux travaux de la Conférence de La Haye en renforçant son profil et sa présence dans la région. Lors de l'édition 2017 de la Semaine Asie Pacifique, le Secrétaire général l'a chaleureusement remercié pour ses efforts à cet égard. Mme Alix Ng occupe le poste de Chef de bureau ; Mme Judy Xiong, détachée du ministère des Affaires étrangères de la République populaire de Chine, a succédé à M. Daniel Zhu en qualité de collaboratrice juridique en juillet 2017. De temps à autre, le BRAP bénéficie du soutien à long ou court terme de stagiaires locaux ou internationaux.

3. Depuis sa création, le BRAP fait office de pont pour renforcer les communications et la compréhension entre le Bureau Permanent de la Conférence de La Haye et tous les États de la région. Malgré ses ressources limitées et son personnel restreint, il ne s'est épargné aucun effort pour assurer la promotion de la Conférence de La Haye et de ses Conventions et Instruments, en créant des projets et en organisant des événements et une variété d'autres activités dans toute la région. Le Bureau régional s'est concentré sur les priorités du Bureau Permanent et ses travaux ont porté sur les principaux domaines de la Conférence de La Haye.

C. Bilan : projets et activités en 2017

4. Du 3 au 6 juillet 2017, le Bureau Permanent a organisé, par l'intermédiaire du BRAP et en coopération avec le ministère de la Justice et la Cour suprême de la République de Corée, l'édition 2017 de la Semaine Asie Pacifique de la Conférence de La Haye à Séoul (République de Corée). Ce Colloque célébrait le 20^e anniversaire de l'admission de la République de Corée en qualité de Membre de la Conférence de La Haye. Plus de 250 experts de la région Asie Pacifique et du reste du monde se sont penchés sur la pertinence des Conventions de La Haye pour la région, ils ont partagé des expériences et informations concernant des pratiques liées aux Conventions et ont renforcé la coopération entre les États participants. Ce colloque s'est également intéressé à un certain nombre de sujets et des expériences ont été partagées quant à la mise en œuvre et au fonctionnement des Conventions de La Haye dans la région. L'on compte parmi les sujets abordés en profondeur l'enlèvement d'enfants, l'adoption internationale, la protection des enfants et le recouvrement des aliments destinés à ces derniers, l'apostille et l'e-APP, le contentieux international et les technologies de l'information (la notification de documents par voie électronique et le recours à la vidéoconférence pour recueillir des preuves en vertu de la Convention Preuves de 1970), la validité des accords d'élection de for visant à contourner les dispositions obligatoires et le projet actuel sur la reconnaissance et l'exécution des jugements étrangers.

5. Le 20 septembre, le Secrétaire général a rencontré, accompagné du Représentant et de la Collaboratrice juridique du Bureau régional, M. Xie Feng, Commissaire du ministère des Affaires étrangères de la Chine à Hong Kong. Le même jour, ils se sont également entretenus avec M. Paul Tsang, magistrat (droit international) du ministère de la Justice de la RAS de Hong Kong. Les discussions portaient principalement sur le rôle de la Conférence de La Haye dans le cadre de la *Belt and road initiative* de la Chine (une initiative visant à renforcer les liens

et les échanges, par la route, entre les États d'Asie), le rôle de la Chine eu égard à la Conférence de La Haye, l'évolution de l'Organisation et du Bureau régional, la conférence célébrant le 125^e anniversaire, prévue à Hong Kong et l'éventuelle révision de l'accord de siège signé avec la Chine. Au cours de sa visite au sein de la RAS de Hong Kong, le Secrétaire général a également donné un cours intitulé « la Conférence de La Haye et la Chine » à l'Université de Hong Kong.

6. L'année 2017 a marqué le 30^e anniversaire de l'admission de la Chine en qualité de Membre de la Conférence de La Haye. À cette occasion, le Secrétaire générale et des membres du Bureau Permanent et du Bureau régional ont assisté au « Forum mondial sur le droit international privé – coopération en vue de progrès communs : rôle évolutif du droit international privé » (ci-après, le « Forum mondial »), qui s'est tenu les 22 et 23 septembre, au cours duquel ils ont fait des présentations. Cet événement était organisé par le ministère chinois des Affaires étrangères et la Société chinoise de droit international privé (Wuhan, Chine), à l'Université de Wuhan et avec le soutien de la Conférence de La Haye.

7. Les 25 et 26 octobre, une Table ronde d'experts consacrée aux Conventions de La Haye a été organisée au sein de l'Université islamique internationale de Malaisie à Kuala Lumpur. Le Secrétaire général et le Représentant du Bureau régional ont tous les deux assisté à cette table ronde. Cette dernière était organisée conjointement par l'Université islamique internationale de Malaisie, le cabinet du Procureur général de Malaisie et le Centre international pour le droit et les études juridiques. Le Secrétaire général a présenté un aperçu de la Conférence de La Haye et de ses travaux. Concernant la Convention Enlèvement d'enfants de 1980, le Secrétaire général a insisté sur le fait que plusieurs États islamiques sont devenus Parties à celle-ci, faisant le lien entre ces adhésions et le Processus de Malte.

8. Du 11 au 13 décembre, la Conférence de La Haye a organisé à Hanoï (Vietnam), en collaboration avec le ministère de la Justice du Vietnam et avec le soutien financier de la Mission Adoption internationale de la France, un Atelier sur la « Mise en œuvre de la Convention Adoption internationale en Asie : état d'avancement et partage d'expériences ». Cette réunion a rassemblé 40 experts venus du Cambodge, de la Chine (RAS de Hong Kong), de la République de Corée, du Laos, des Philippines, de la Thaïlande et du Vietnam, ainsi que des représentants de l'Unicef.

9. Outre les activités susmentionnées, le Bureau régional pour l'Asie et la Pacifique a coopéré avec d'autres organisations internationales, régionales ou nationales en vue de promouvoir la Conférence de La Haye et ses Conventions ; il a tout particulièrement travaillé avec l'*Asia Pacific Economic Co-operation* (APEC), l'ASEAN, la CNUDCI, etc.

D. Défis

10. La région Asie Pacifique est une région où les États sont particulièrement éloignés géographiquement et où ils sont très différents en termes d'histoire, de culture, de religion, de langue, d'économie et d'ordre juridique. Les différences et la diversité de ces États soulèvent des défis significatifs pour le BRAP qui tente d'établir le dialogue avec ces derniers et de leur faire connaître les objectifs de la Conférence de La Haye, à savoir, l'unification progressive du droit international privé. Ces défis sont démultipliés dans le cadre d'États dont l'ordre juridique est fondé sur la religion, comme la charia, notamment lorsque celle-ci s'applique en matière familiale. Malgré ces défis, il est néanmoins impératif pour le Bureau régional de promouvoir la visibilité et les avantages de la Conférence de La Haye auprès des parties prenantes de la région.

11. En outre, en raison de contraintes en termes de ressources (le Bureau régional compte exclusivement sur les contributions volontaires des Membres) et de l'absence d'une source stable de revenus pour soutenir son fonctionnement quotidien, il est difficile d'établir des projets à long terme dans la région.

E. Travaux futurs

12. En 2018, le BRAP continuera à participer à des événements et des activités visant à promouvoir la Conférence de La Haye et ses principales Conventions, cherchant des moyens de renforcer les réseaux d'Organes nationaux ainsi que d'Autorités centrales et compétences de la région et en améliorant les différents services post-conventionnels de la Conférence. Le Bureau régional se concentrera sur la conférence mondiale consacrée au 125^e anniversaire de la Conférence de La Haye intitulée « 125^e anniversaire de la Conférence de La Haye – Défis et opportunités dans un monde de plus en plus interconnecté » qui se tiendra à l'Université de Hong Kong (RAS de Hong Kong) du 18 au 20 avril 2018. D'éminents juristes experts du droit international privé aborderont de nombreuses questions liées au droit international privé en général, à la Conférence de La Haye et à son travail. Grâce au soutien du ministère de la Justice de la RAS de Hong Kong, le Bureau Permanent et le Bureau régional continueront à préparer cette conférence dont le BRAP sera l'hôte.

13. Au cours de la deuxième moitié de l'année 2018, le BRAP entamera des consultations avec la RAS de Hong Kong concernant les termes de son installation dans les locaux situés dans le district central de Hong Kong, généreusement offerts à compter de 2020.